

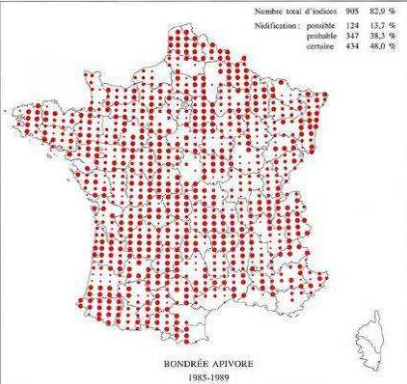


	Nom		Statut		Effectifs								Etat de conservation	
					ZPS (2009)				IDF					
	Bondrée apivore <i>(Pernis apivorus)</i> Code Natura 2000 : A072 Photo : L.Spanneut		- Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE - Annexe 2 de la Convention de Berne - Annexe 2 de la Convention de Bonn - Protection nationale		7-8 couples Reproduction				Assez rare 180-260 couples				Bon	
									N.AR		H..			M.AR
Ecologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	 <p style="text-align: center;">Habitat de la Bondrée apivore Forêts et zones ouvertes @ N.Prou</p>	
<p>Strictement migratrice, elle arrive dans la région principalement en mai, pour en repartir dès le mois d'août. Elle installe son nid au sein des boisements, mais ses terrains de chasse sont constitués de milieux ouverts (prairies, friches, landes, lisières, clairières...). Les secteurs où alternent massifs boisés et prairies sont particulièrement attractifs pour l'espèce. Sa nourriture est très spécialisée, puisque les œufs, larves et adultes d'Hyménoptères (guêpes, bourdons...) constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Le territoire de nidification varie de 250 à 1800 ha, selon l'abondance des proies. Le nid est construit sur un grand arbre au sein d'un boisement ou à sa lisière. Les œufs sont pondus en juin ou juillet et les jeunes sont indépendants en août ou début septembre.</p>													 <p style="text-align: center;">Répartition française de l'Œdicnème criard (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)</p>	
<p>Répartitions tendances et menaces</p> <p>Il s'agit d'une espèce nicheuse européenne et ouest-asiatique. L'Europe constitue plus de 75% de la répartition mondiale de ce rapace en période de reproduction (BirdLife International, 2004). Elle hiverne essentiellement en Afrique, au sud du Sahara.</p> <p><u>En Europe</u>, la population est supérieure à 110 000 couples répartis au travers des zones tempérées (BirdLife International, 2004). L'espèce est rare ou absente du pourtour méditerranéen et du nord de l'Europe. La population est stable depuis les années 1970, son statut est considéré comme « non défavorable ». La France est l'un des bastions de l'espèce en Europe avec 10% des effectifs.</p> <p><u>En France</u>, la Bondrée apivore est présente partout à l'exclusion des départements méditerranéens. Les densités les plus élevées se rencontrent en région Centre, dans le Limousin et dans l'est de la France (Alpes du Nord, Jura, Alsace). Sur l'ensemble du pays, la population est estimée entre 10 600 et 15 000 couples. Elle semble stable avec une légère progression dans le sud du territoire (Iborra in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Elle fait l'objet d'une « préoccupation mineure » en France.</p> <p><u>En Île-de-France</u>, la Bondrée apivore est un oiseau assez rare. La population se répartit sur l'ensemble de la région à l'exception de la Petite Couronne et de la Beauce. Elle est estimée à 180-260 couples (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999).</p> <p>En Haute-Normandie, la situation est sensiblement la même avec une estimation de 200 couples (Lery & Malvaud, 2005).</p>														

Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny	Carte N°25	
<p>La Bondrée est bien répartie dans la ZPS, elle est présente dans tous les noyaux : boucle de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. 7 à 8 couples ont été recensés en 2009, principalement en boucle de Moisson (4 couples). La boucle de Guernes accueille 2 couples et la forêt de Rosny 1 ou 2. Toutefois, chaque noyau peut accueillir des effectifs supérieurs selon les années, ainsi la boucle de Moisson est fréquentée en moyenne par 4 à 6 couples, la boucle de Guernes et la forêt de Rosny par 2 à 3 (CORIF, 2001). Soit un effectif moyen sur l'ensemble de la ZPS de l'ordre d'une dizaine de couples. Ils sont principalement installés dans les grands boisements : forêts de Moisson, de Saint-Martin et de Rosny. La densité sur l'ensemble de la ZPS (environ 6000 ha), en moyenne d'un couple pour 850 ha, est un peu en deçà de la moyenne nationale qui est d'un couple pour 1 000 ha environ. La zone Natura 2000 apparaît donc particulièrement favorable à l'espèce car elle est composée d'une mosaïque d'habitats (landes, prairies et jachères où l'espèce chasse et boisements où elle se reproduit) même si elle n'atteint pas les meilleures densités françaises (de l'ordre d'un couple pour 200 ou 300 ha), sauf pour le secteur de Moisson qui est le plus richement pourvu. La population de la ZPS connaît une stabilité depuis plusieurs années. Cependant, il semble que les observations soient moins fréquentes ces deux dernières années. La dynamique de cette espèce mériterait donc d'être mieux connue, afin de confirmer s'il s'agit de variations interannuelles normales pour l'espèce ou s'il s'agit des prémices d'une régression.</p>		<p><i>Population bien répartie</i></p>
<p>Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000</p>		
<p>Actuellement, il n'existe pas de menaces directes clairement identifiées sur la population de la ZPS. Cependant, indirectement, elle peut être menacée par l'évolution de son habitat, plus particulièrement de ses terrains de chasse. En effet, ces derniers sont constitués d'espaces ouverts qui peuvent s'enfricher ou être convertis en zones moins favorables (cultures, zones urbanisées...). Les espaces utilisés sont : des prairies entretenues par l'élevage ; des landes principalement issues de la colonisation d'anciennes carrières ; de friches issues de l'abandon ou de la mise en jachère de terres agricoles ou de la recolonisation des anciennes carrières. L'absence de gestion de ces espaces conduit à leur enfrichement et à leur colonisation par les ligneux. Les habitats de reproduction sont peu menacés, toutefois, le maintien de boisements de superficie assez importante avec de grands arbres et relativement peu fréquentés par le public est un élément favorable à l'espèce. Les proies de la Bondrée, essentiellement constituées d'insectes hyménoptères, sont menacées par l'utilisation d'insecticides. Indirectement, les populations de Bondrée peuvent donc être affectées par le manque de ressources alimentaires. En l'état actuel des connaissances, la population de Bondrée apivore du site Natura 2000 peut être considérée comme dans un bon état de conservation. Toutefois, un suivi de cette espèce mal connue devrait être réalisé pour vérifier les tendances évolutives de ses effectifs.</p>		<p><i>Enfrichement des zones de chasse</i></p> <p><i>Pesticides</i></p>
<p>Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS</p>		
<p>Le maintien des habitats actuellement favorables à l'espèce est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit : d'entretenir les zones de chasse fréquentées (prairies et friches) par une fauche annuelle afin de conserver leur caractère prairial ; de favoriser la mise en place de bandes enherbées à l'interface des cultures et des lisières forestières ou des haies. Concernant les zones de reproduction, il convient de favoriser la mise en place de bonnes pratiques sylvicoles : préserver une mosaïque d'habitats associant des boisements feuillus pas trop denses, quelques peuplements résineux en évitant les grandes parcelles homogènes et avec des clairières et des milieux ouverts intercalaires (larges allées forestières, landes, prairies...) ; préserver les grands arbres susceptibles de constituer des sites de reproduction ou des postes de chasse réguliers ; éviter les coupes forestières en période de reproduction (mai à août) ; préserver des talus dénudés et des micro-falaises sableuses qui constituent des habitats majeurs pour les hyménoptères (guêpes, abeilles...), proies favorites des Bondrées, par une gestion adaptée (débroussaillage, rajeunissement...). Au sein des espaces agricoles, les mesures permettant de limiter l'utilisation d'insecticides sont à développer afin d'assurer un nombre de proies suffisant pour la population de Bondrée de la ZPS.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretien des prairies et friches par la fauche</i> - <i>Création de bandes enherbées et prairies</i> - <i>Maintien de grands arbres</i> - <i>Création de clairières...</i>
<p>Suivi de l'espèce</p>		
<p>Un suivi tous les deux ou trois ans sur une période de dix ans environ de cette espèce devrait être réalisé afin d'étudier la tendance actuelle de la population. Si la tendance est à la stabilité ou à l'augmentation, un suivi tous les cinq ans sera suffisant, sinon le suivi tous les deux ou trois ans devra se poursuivre. Ce suivi servira à connaître l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et à évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.</p>		